

## Demande de dérogation mineure relative à l'aménagement d'un mur de soutènement sur le lot 4 867 160, sis au 211, chemin Priest



Document accompagnant l'avis public de consultation.

**Localisation:**

Zone: **PAM-05**

Secteur de PIIA: -

Valeur patrimoniale: -

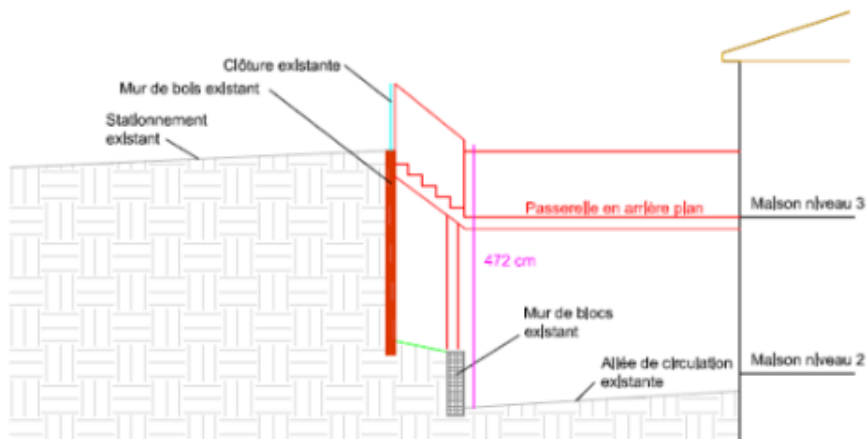


## Nature de la demande:

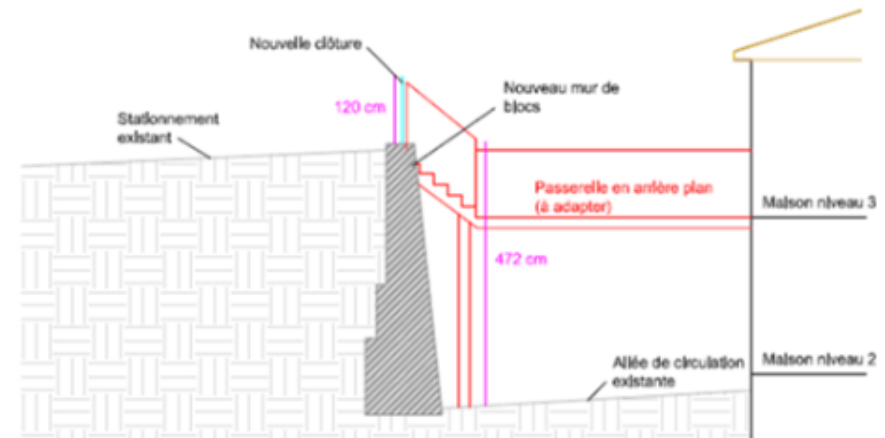
La demande de dérogation mineure s'insère dans le cadre d'un permis de réfection d'un mur de soutènement existant (assujettie au PIIA).

La dérogation mineure vise à autoriser une hauteur de mur sur un seul palier de 4.72 mètres au lieu de 1.5 mètres prescrit dans le règlement de zonage.

### Coupe schématique murets existants



### Coupe schématique muret proposé





**CONSIDÉRANT QUE** les principaux critères de décisions suivants doivent guider la décision d'accorder ou non une dérogation mineure :

- si l'application du règlement de zonage et de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur;
- si elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- si elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;
- si elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis;
- si son caractère est mineur;

LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RECOMMANDE AU CONSEIL :

**D'AUTORISER** la demande de dérogation mineure relative à l'aménagement d'un mur de soutènement sur le lot 4 867 160, sis au 211, chemin Priest.